

**SPECIAL
DÉVELOPPEMENT
DURABLE**



**Valoriser l'environnement
Préparer l'avenir**

*Environnement :
le bien-être
pour tous*

p. 4 à 7

*La gestion
des déchets, un
enjeu important*

p. 8

*Énergies :
économies et
précarité*

p. 10 et 11

DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 mars 2016, 18h30

› Approbation de la 2^e

modification simplifiée du PLU

Le conseil municipal a approuvé la 2^e modification simplifiée du PLU, qui était nécessaire pour faire évoluer, compléter ou simplifier un certain nombre d'articles du règlement, notamment en matière de voirie, distance entre bâtiments, aspect architectural et clôtures, stationnement et espaces verts.

Adoptée à l'unanimité

› Adhésion au Syndicat mixte pour l'étude et la protection de l'environnement en Haute-Garonne

Le conseil municipal a approuvé l'adhésion de la commune de Pinsaguel au Syndicat mixte pour l'étude et la protection de l'environnement en Haute-Garonne.

Adoptée à l'unanimité

› Convention de mise à disposition des services au 1^{er} janvier 2016 au titre de la compétence voirie

Le conseil municipal a approuvé les termes de la convention 2016 de mise à disposition au titre de la compétence voirie de personnel municipal auprès de la CAM et autorisé M. le maire à la signer.

Adoptée à l'unanimité

› Révision des attributions de compensation liées à la compétence voirie. Rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 23 février 2016

Le conseil municipal a adopté les nouvelles modalités d'exercice de

la compétence voirie par la CAM, ainsi que les modifications apportées aux attributions de compensation des communes de Fonsorbes, Portet-sur-Garonne, Pinsaguel, Roquettes et Muret.

Adoptée à l'unanimité

› Garantie d'emprunt Promologis

Le conseil municipal a voté la garantie d'emprunt de la société Promologis à hauteur de 50 % pour l'acquisition-amélioration de 8 logements situés au 27, rue Jean-Jaurès.

Adoptée par 22 voix pour, 1 contre

› Compte administratif

Le conseil municipal a voté le compte administratif 2015 arrêté après vérification par le comptable public de sa conformité avec le compte de gestion. Ce compte administratif présente un résultat de fonctionnement cumulé de 576 598,43 € et d'investissement cumulé de 25 778,63 €.

Adoptée par 20 voix pour, 3 abstentions

› Compte de gestion

Le conseil municipal a voté le compte de gestion dressé par le Trésorier de Muret en conformité avec le compte administratif.

Adoptée par 20 voix pour, 3 abstentions

› Affectation du résultat

Le conseil municipal a voté l'affectation de l'excédent de fonctionnement de 576 598,43 €

de la façon suivante :

– report en section de fonctionnement : 158 512,20 € (réserves) ;

– report en section d'investissement : 418 086,23 € (financement des investissements).

Adoptée par 20 voix pour, 3 abstentions

› Vote des taux 2016

Le conseil municipal a voté les taux de fiscalité 2016 identiques à ceux de 2015, soit :

– taxe d'habitation : 12,93 % ;

– taxe foncière sur le foncier bâti : 22,41 % ;

– taxe foncière sur le foncier non bâti : 130,34 %.

Adoptée par 20 voix pour, 3 abstentions

› Budget primitif

Le conseil municipal a voté le budget primitif équilibré en dépenses et en recettes :

– section de fonctionnement : 1896 258,20 € ;

– section d'investissement : 1617 147,57 €.

Adoptée par 20 voix pour, 3 abstentions

Les conseils municipaux sont publics : chacun peut y assister librement. Les délibérations sont consultables en mairie sur simple demande ou sur le site Internet de la mairie : www.mairie-pinsaguel.com

Pinsaguel protège son environnement

L'importance de la préservation de l'environnement et les questions qui relèvent du développement durable sont reconnues depuis plusieurs décennies. Le sommet climat qui s'est tenu à Paris en décembre 2015 restera, pour notre planète, une date marquante du début de ce millénaire.



Notre municipalité s'est toujours montrée très attentive à ces questions pour deux raisons : parce qu'elle partage les préoccupations qui s'expriment au niveau mondial mais également parce qu'elle considère que la protection et la valorisation de l'environnement local sont deux dimensions essentielles de son action. C'est la raison pour laquelle l'équipe municipale a joué un rôle très actif dans la création de la Réserve naturelle régionale ; le château Bertier sera la « porte d'entrée » de ce patrimoine naturel, véritable réservoir de biodiversité aux portes d'une grande métropole. Depuis bientôt deux ans, nous avons également mis en place un groupe de travail sur l'Agenda 21 qui, regroupant des élus et des agents communaux, s'efforce d'imprégner notre action quotidienne des bonnes réponses et des bons réflexes en matière d'environnement.

Parmi les choses importantes que nous aura apprises ce chantier, nous en retiendrons trois :

- la **première** est que travailler pour le développement durable passe d'abord par le contrôle de nombre de nos actes et le changement de certaines habitudes : économiser l'eau et l'électricité relève de gestes quotidiens qui y contribuent, accepter que certaines allées donnent l'impression d'être moins bien entretenues parce qu'on utilise moins de pesticides, respecter les règles du tri sélectif sont autant de gestes par lesquels nous contribuons, à un niveau certes très local, à la protection de notre planète ;
- la **seconde** est que le combat pour le dévelop-

pement durable ne peut pas être un combat dogmatique, du tout ou rien : lutter pour la préservation de l'environnement ne passe pas par la mise sous sarcophage de la nature et le rejet a priori de toute innovation au motif de la protéger. Cette lutte passe au contraire par une connaissance fine des problèmes à traiter pour découvrir les marges de manœuvre dont nous disposons et faire avancer leur résolution. Le succès de la Conférence de Paris est un bel exemple des vertus de cette méthode :

La confluence : patrimoine naturel et véritable réservoir de biodiversité aux portes d'une grande métropole.

« Définissons ensemble nos objectifs et gardons le cap pour les atteindre en rapprochant nos points de vue pour avancer » ;

– le **troisième** enfin est que la préservation de l'environnement n'est pas qu'une affaire de chiffres,

de surfaces, de coûts, d'économies ou de dépenses : derrière les données abstraites il y a, sur le très court terme, des femmes et des hommes qui ont besoin de se loger, de se vêtir, de manger, de se soigner, de s'éduquer... Si l'action publique ne sait pas combiner ces exigences du quotidien avec la préservation du futur, elle passe à côté de sa mission.

Ces trois points illustrent la méthode de travail de l'équipe municipale : expliquer, débattre pour rassembler et ne jamais perdre de vue l'exigence de solidarité. Ils illustrent aussi notre engagement au service de la protection de l'environnement et du développement durable.

Jean-Louis Coll,
Maire de Pinsaguel

LES SERVICES TECHNIQUES ET LES ESPACES VERTS

Bien-être des Pinsaguelois de l'environnement

L'action des Services techniques répond à plusieurs objectifs : préserver la qualité de vie des Pinsaguelois, travailler avec la nature en respectant les cycles biologiques, augmenter la diversité et la richesse des espaces verts dans la commune.

4 >

Ils n'ont pas attendu la loi Labbé interdisant tout usage de produits phytosanitaires dans les collectivités publiques pour axer leur action dans ce sens.

Depuis déjà plusieurs années, la gestion des espaces publics de Pinsaguel répond à quatre principes de base :

- limiter l'usage de produits chimiques et anticiper leur interdiction au 1^{er} janvier 2017 ;
- gérer au mieux la ressource en eau ;
- diminuer les coûts d'entretien et augmenter la longévité des matériels ;
- favoriser l'écosystème local.

La gestion différenciée des espaces verts pratiquée dans la commune se traduit par la modification de quelques pratiques :

POUR LES ESPACES NATURELS, UN FAUCHAGE RAISONNÉ

Le fauchage raisonné permet de laisser la végétation herbacée se développer, fleurir et grainer au cours de l'été avant de dépérir, puisqu'il s'agit de plantes annuelles. Ainsi, la biodiversité est préservée et le fauchage pratiqué en fin d'été sur une végétation sèche évite le vieillissement prématuré des engins de fauche tout en limitant la consommation de carburant.

Cette gestion peut surprendre, mais un espace plus naturel n'est pas pour autant un espace négligé.



Les jachères fleuries, le choix de la biodiversité.

Quelques exceptions sont néanmoins maintenues, les abords du château Bertier (sur 20 mètres) restent fauchés en mode pluriannuel afin de favoriser le passage des promeneurs, d'éviter l'envahissement des façades et la propagation d'incendies.

et respect

*Plantations
d'espèces locales
moins exigeantes
en eau.*

Les Ramiers d'Ariège et de Garonne répondent à la même logique ; les abords des chemins ainsi que les surfaces menant aux berges sont fauchés plusieurs fois par an afin de permettre la promenade et de découvrir aisément les bords de cours d'eau, les jeux et le pique-nique. Les grandes surfaces enherbées sont, quant à elles, gérées de manière raisonnée.

Par ailleurs, l'utilisation de revêtements perméables dès que cela est possible permet de limiter les nuisances liées aux ruissellements pluviaux et de limiter la consommation d'eau d'arrosage.

ESPACES VERTS ET ACCOTEMENTS ROUTIERS

Pour les espaces verts, le choix s'est porté sur le remplacement d'espaces tondus dans la mesure du possible par des jachères fleuries qui nécessitent peu d'entretien et restent en place plusieurs années.

Pour le fauchage des accotements routiers, une différence de traitement a été mise en place entre la première bande en bord de route et le reste de l'accotement. La première est fauchée en régie 4 fois par an pour favoriser la visibilité et la sécurité des usagers de la route alors que la deuxième partie est traitée 2 fois par an par un prestataire avec un matériel plus spécifique. Ici aussi, les principes de la gestion différenciée sont appliqués pour favoriser la biodiversité.



< 5

UN CHOIX D'ESPÈCES LOCALES

Pour les espaces fleuries, les choix se portent sur des espèces locales et rustiques, moins fragiles et plus adaptées à notre climat. Des espèces pérennes et moins gourmandes en eau permettent de réduire les coûts d'entretien et évitent le renouvellement annuel de plantes coûteuses.

L'ensemble des mesures mises en œuvre permet de répondre aux objectifs fixés par l'Agenda 21, de prendre en compte le bien-être des usagers et de respecter notre environnement quotidien.

ZÉRO PESTICIDES

Les produits phytosanitaires dégradent la qualité de l'eau, affectent la faune et la flore locales, engendrent des coûts supplémentaires pour la rendre potable et représentent un danger pour les agents applicateurs mais aussi pour les riverains juste après leur application. C'est pourquoi la mairie de Pinsaguel a choisi progressivement depuis trois ans d'appliquer un principe de « 0 phyto ». Sa mise en place a été rendue possible par une volonté des élus mais aussi par la formation des agents à de nouvelles techniques : fauchage mécanique des trottoirs, utilisation de paillage dans les massifs ou désherbage manuel et thermique. Ces méthodes alternatives de gestion reposent en partie sur une plus grande acceptation de la végétation spontanée dans les allées, les parcs et les rues. La présence d'une flore spontanée sur les trottoirs ou au pied des arbres n'est pas le signe d'un

abandon mais, au contraire, la volonté de laisser la nature (re)prendre sa place dans les rues. Ces quelques herbes sont utiles à la biodiversité, en aucun cas mauvaises !

ET VOUS, QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

Les alternatives aux produits phytosanitaires sont nombreuses :

- › Tondez moins, vous aurez un gazon plus résistant.
- › Choisissez des espèces locales plus résistantes car adaptées au climat.
- › Utilisez du paillage au pied des arbustes et des plantes en massif afin de limiter les mauvaises herbes.
- › Effectuez un désherbage mécanique, avec un couteau ou une binette.
- › Et puis, faites votre propre compost, installez des filets anti-insectes sur les carottes, arbres fruitiers, et associez différentes espèces entre elles pour renforcer leur résistance aux maladies.

6 >



La permaculture est un ensemble de pratiques et de modes de pensée visant à créer une production agricole soutenable, très économe en énergie et respectueuse des êtres vivants et de leurs relations réciproques.

Parmi les exemples de permaculture, la culture sur « butte »

présente de nombreux avantages. C'est un espace riche et vivant, résistant à la sécheresse ou à l'excès de pluie et qui peut même devenir auto-fertile. La butte favorise la relation entre les végétaux, les êtres vivants et les éléments. Parmi ses avantages :

– le travail en hauteur préserve le dos du jardinier : la

hauteur d'une butte varie en fonction du climat, des besoins... Dans tous les cas elle évite de se baisser ou permet de travailler confortablement à genoux ;

– le paillage systématique des buttes est un élément fondamental. Il permet de limiter l'enherbement et l'évaporation de l'eau, il favorise la biodiversité et fertilise la butte tout au long de l'année ;

– le travail du sol se fait lors de la création de la butte (il existe d'ailleurs différents types de buttes). Ensuite le jardinier plante et paille la butte mais ne travaille plus le sol, laissant cette tâche aux « jardiniers de l'ombre » (bactéries, insectes, champignons, souches en décomposition...).



Le réaménagement de la place Berdoulat

Les espaces verts créés à l'occasion de la réhabilitation des voiries entre la place Berdoulat et le pont Garonne répondent à cette politique.

La conception et la réalisation de ces espaces ont été menées en intégralité par les agents municipaux. Les espèces végétales locales utilisées (amélanchiers, gaura, serpolet...) et les techniques de plantation (utilisation de paillage bois sur bâche tissée avec un arrosage goutte à goutte programmé) permettent de limiter les interventions d'entretien.

Ainsi, la diversité florale appliquée à Pinsaguel associée à la préservation de l'environnement favorise la présence d'insectes pollinisateurs (abeilles, bourdons, papillons, etc.) et d'auxiliaires qui permettent de limiter les attaques de parasites (pucerons, psylles, cicadelles...).



Plantations sur paillage bois.

< 7



◀ Un « hôtel à insectes » a été réalisé par les agents de la ville et installé place Berdoulat.

▶ L'aménagement de l'espace a été complété par un nouveau mobilier urbain et une bibliothèque « vagabonde » en libre-service (où chacun peut librement déposer ou prendre un livre).



La gestion des déchets, un enjeu important

La production de déchets et leur ramassage représentent un poste lourd aussi bien économiquement qu'au niveau de l'impact sur l'environnement. Un minimum de civisme et quelques bons réflexes peuvent permettre de réduire ces effets négatifs.

De nombreuses poubelles fixes sont disposées aux endroits les plus fréquentés de la commune afin de permettre aux passants de ne pas jeter papiers et autres encombrants sur la voie publique, mais les Services techniques restent confrontés au problème des dépôts « sauvages » en divers points de la commune.

Cet incivisme peut coûter cher : le Code civil prévoit une amende de 450 à 1500 euros pour les contrevenants, allant jusqu'à 3000 euros en cas de récidive.

Pour les ordures ménagères, la communauté d'agglomération met à la disposition des habitants des bacs verts ou jaunes qui permettent de trier les déchets recyclables des autres. Il existe également, notamment place Berdoulat, des conteneurs enterrés dans lesquels chacun peut déposer ses sacs fermés en cas de besoin. Mais en aucun cas les déchets ménagers ne doivent être déposés dans les poubelles municipales.

Pour ceux qui ont un jardin, le compostage reste un moyen simple de réduire ses déchets ménagers tout en fournissant un engrais naturel riche.

Afin de réaliser des économies d'énergie, la fréquence des collectes devrait être modulée (moins de tournées de camions, 160 km potentiellement économisés) à partir du 1^{er} octobre 2016. Certaines zones devraient passer en ramassages hebdomadaires (et non plus bihebdomadaires) pour les déchets non recyclables. Une information précise sera donnée en septembre.

Pour les déchets importants, les Pinsaguelois peuvent accéder librement à la déchetterie située à Labarthe-sur-Lèze

(chemin des Agries. Tél. : 05 61 08 89 95).

Pour mémoire, la déchetterie accepte les végétaux, le verre, les piles, les déchets électroniques, les ampoules électriques ou électroniques, les gravats, le papier, le carton, le bois et les métaux.

La commune est parmi les dernières du territoire de la communauté d'agglomération à procéder au ramassage des déchets verts gratuitement ; un plan de mutualisation est à l'étude qui devrait aboutir à la création d'un service sur abonnement.

Pour le verre, des conteneurs sont également présents sur tout le territoire de la commune. Leurs emplacements exacts sont indiqués sur le plan de la ville.



NETTOYONS LA NATURE

Pinsaguel participera cette année encore à l'initiative « Nettoyons la nature » initiée par le groupe Leclerc. Le samedi 24 septembre rendez-vous est donné aux volontaires à 9 h. Les zones privilégiées seront les abords du château Bertier et les Ramiers de Garonne et d'Ariège.



Les jeunes du CIJ lors de leur tournée de nettoyage des rues de la commune.

Le Centre Initiatives Jeunes à la rencontre des Services techniques

Les jeunes du Centre Initiatives jeunes (c.i.j.) ont participé à une tournée de nettoyage avec les équipes du service technique de la ville.

Le groupe de 12 jeunes a été accueilli par les agents à 9h sur la place du marché. Munis de pinces et de sacs-poubelles, ils se sont séparés en deux groupes afin de couvrir deux secteurs différents. Le premier groupe a remonté la rue d'Andorre jusqu'à la place Berdoulat pendant que l'autre

nettoyait la place du marché, les abords de la mairie et la résidence de la rue Théodore-Monod. Les agents techniques ont pris le temps d'expliquer tous les aménagements qui ont été faits place Berdoulat. Ainsi, les jeunes ont pu découvrir un espace convivial avec un hôtel à insectes, une bibliothèque

vagabonde et un aménagement des massifs réfléchi en fonction de la circulation et de la fréquentation de la place. Une fois la tournée de nettoyage terminée, le groupe est allé visiter les locaux des services techniques de la commune et a pu en découvrir le fonctionnement au quotidien.

Le Centre Initiatives Jeunes, situé au complexe sportif de la Muscadelle, propose aux jeunes de 11 à 17 ans des activités de loisirs tout au long de l'année.

Le Muretain Agglo ouvre son espace Info-Énergie

La maîtrise de l'énergie dans l'habitat permet de concilier économies (d'argent et d'énergie), participation à la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et amélioration du confort thermique !

Le secteur du bâtiment est le plus gros consommateur d'énergie de France. À ce titre, dans le cadre de son Agenda 21 et de son Plan Climat, le Muretain Agglo a souhaité renforcer sa politique en matière de maîtrise des consommations énergétiques et de sensibilisation des particuliers à travers la mise en place d'un

Espace Info-Énergie conventionné avec l'Ademe et la Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.

Le conseiller Énergie du Muretain Agglo informe sur toutes les questions relatives à l'efficacité énergétique et à la protection de l'environnement : quels sont les gestes simples à effectuer ? Quel type

d'équipement choisir ? Quelles sont les aides accordées et les déductions fiscales ?

Des brochures et des guides pratiques sont également mis à disposition.

L'espace Info-Énergie est un service d'information et de conseil indépendant et gratuit à la disposition du public.

Pour contacter le conseiller Info-Énergie :

Par téléphone le lundi, mardi et jeudi au 06 20 47 85 54 ou en écrivant à infoenergie@agglo-muretain.fr

Des permanences sur rendez-vous sont également assurées les vendredis matin au 8, rue Jean-Jaurès à Muret.

10 >



Relevez le défi !

Défi Familles à énergie positive

Au niveau de la communauté d'agglomération, plusieurs initiatives sont en place pour favoriser le développement durable. Parmi elles, « Familles à énergie positive », un défi pour les économies d'énergie.

Pour sa 7^e édition, les participants à « Familles à énergie positive » continuent de démontrer qu'il est possible d'agir de façon concrète, mesurable, massive et conviviale contre les émissions de gaz à effet de serre.

Un principe simple

Des équipes se regroupent pour représenter leur village, leur quartier ou leur entreprise avec l'objectif d'économiser le plus d'énergie possible sur les consommations à la maison : chauffage, eau, équipement domestique.

Chaque équipe fait le pari d'atteindre 8 % d'économies d'énergie – protocole de Kyoto oblige ! – par rapport à l'hiver précédant le défi, en se basant sur le progrès global des comportements : peu importe

d'où on part, l'essentiel est de progresser ensemble !

Et ça marche !

Le bilan des éditions précédentes a été convaincant : en moyenne, les participants ont économisé 200 € sur leur facture ! « Les petits ruisseaux font les grandes rivières », la preuve : ce sont plus de 38 millions de kWh qui ont été économisés depuis 2008.

Pour en savoir plus :

<http://cam.familles-a-energie-positive.fr>

Économies et précarité énergétique

Œuvrer pour le développement durable, c'est favoriser les économies d'énergie et lutter contre la précarité énergétique: l'affaire de tous.

Les dépenses d'énergie sont parmi les plus importantes dans le budget des ménages. Dans la commune, le CCAS a, parmi ses attributions, celle d'accompagner les familles les plus fragiles. Au niveau national, un certain nombre de dispositifs peuvent également venir en aide aux familles en cas de difficultés. Mais avant toute chose, lutter contre le gaspillage et les mauvaises habitudes doit devenir le premier réflexe. Y pensez-vous ?

LES GESTES GAGNANTS

- Installer des rideaux épais et/ou des volets à toutes les fenêtres des pièces.
- Fermer les portes des pièces les moins chauffées.
- Contrôler la qualité de l'eau du circuit de chauffage hydraulique tous les ans.
- Baisser de 1° ou 2 °C la température de chauffage des pièces.
- Régler le thermostat selon l'occupation quotidienne ou hebdomadaire des pièces.
- Régler la température du chauffe-eau entre 55° et 60 °C.
- Équiper les robinets et pommeaux de douche de pousseurs économes.
- Prendre des douches de moins de 5 minutes.
- Éviter d'utiliser le sèche-linge.
- Vérifier régulièrement la température intérieure du réfrigérateur et du congélateur.
- Aérer 5 minutes par jour, même en hiver.
- Isoler les tuyaux d'eau chaude du circuit de chauffage hydraulique.
- Remettre systématiquement les mitigeurs sur la position froide.
- Dégivrer le réfrigérateur/congélateur dès 5 mm de givre.
- Couper systématiquement les veilles de tous les appareils.
- Régler l'ordinateur en mode « économies d'énergie ».
- Utiliser le plus souvent des cycles courts à basse température.
- Utiliser des néons dans le garage ou la cave.
- Mettre un couvercle sur la casserole qui chauffe.
- Décongeler les aliments dans le frigo plutôt qu'au micro-ondes.



Difficultés? Besoin d'aide pour l'accès à l'énergie?

Ce qu'il faut savoir

- En cas de difficultés, temporaires ou plus profondes, EDF a mis en place une filière « Solidarité » dédiée, travaillant en étroite collaboration avec les services sociaux des collectivités locales, qui propose des solutions de solidarité.
- Un numéro vert Solidarité : 0800 65 03 09.

- Des tarifs de première nécessité permettent d'avoir une réduction sur l'abonnement ainsi que sur les 100 premiers kWh consommés chaque mois, en fonction notamment de critères de ressources.
- Les clients concernés par les tarifs sociaux de l'énergie reçoivent automatiquement une attestation à remplir pour en bénéficier.
- Contact : 0800 333123.

- Un Fonds de solidarité logement (FSL) intervient en cas de difficultés pour payer sa facture d'énergie. Une demande d'aide peut être formulée auprès du Fonds de solidarité logement géré par le conseil départemental.
- La Maison des solidarités du conseil départemental peut également apporter aide et conseils au 05 34 63 03 20.

L'Amap : la qualité en circuit court

Chaque mardi, acheteurs et producteurs se retrouvent à la Muscadelle pour un marché basé sur un contrat de solidarité.

Michèle, membre du comité de pilotage

« L'Amap pinsagueloise a été créée en 2013 avec le maraîchage pour 20 paniers. Aujourd'hui, ce sont 46 paniers sur 42 livraisons annuelles. Puis, nous nous sommes agrandis avec Simon, le boulanger (45 livraisons), Émilie, la fromagère de chèvre (8 livraisons), Camille, la fromagère de vache et brebis (26 livraisons plus 50 livraisons d'œufs). La formule est simple : le contrat est pris pour 1 an ; l'acheteur est solidaire des imprévus de la production et, en étant directement en contact avec le producteur, connaît précisément ce qu'il mange. Le producteur s'engage à fournir des produits fabriqués dans le respect de l'environnement et de la biodiversité, avec une gestion économique de l'eau, sans produits phytosanitaires ni produits chimiques. Le label bio n'est pas exigé, mais tous les producteurs qui interviennent à Pinsaguel ont un label bio. Le passage direct du producteur au consommateur garantit un minimum de revenu au premier et un juste prix au second. »

À ses débuts, l'Amap (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne) de Pinsaguel fournissait 20 paniers uniquement de légumes par semaine. Aujourd'hui, elle a grandi et s'est diversifiée : pain, œufs, produits laitiers de vache, produits laitiers de chèvre et brebis, pommes ainsi que poulets complètent ses « rayons » et le nombre d'adhérents a plus que doublé.

Marie-Pierre, amapienne

« Je suis en contrat à l'Amap depuis le début avec le maraîcher et maintenant avec tous les producteurs. L'Amap pinsagueloise est très dynamique avec un comité de pilotage très impliqué. Je suis entièrement satisfaite du panier car il est très varié. Angel, notre maraîcher, met un point d'honneur à livrer le plus de variétés possible en fonction des saisons. En même temps, il nous fait découvrir de beaux légumes peu connus. »

Émilie, productrice de fromages de chèvre

« Je fournis l'Amap depuis deux ans. Je me déplace une fois par mois à Pinsaguel. L'Amap est très importante car j'ai une garantie de vente. D'autre part, le contact direct avec les clients est très intéressant car il nous permet de répondre à leurs attentes de façon personnalisée. »





RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE (RNR)

Café Citoyen à la salle des Fêtes

Le vendredi 22 avril dernier, l'association Nature Midi-Pyrénées, gestionnaire de la RNR Confluence Garonne-Ariège, et la ville de Pinsaguel ont invité les Pinsaguelois à la diffusion du film *Au fil de la Réserve naturelle régionale Confluence Garonne-Ariège*. La projection a été suivie d'un moment d'échange sur la

Réserve en présence de Mathieu Orth, conservateur de la RNR. Après plusieurs réponses et précisions apportées aux questions des participants par Mathieu Orth et Jean-Louis Coll, maire de Pinsaguel et président de l'Association ConfluenceS Garonne-Ariège, les discussions se sont terminées de

manière conviviale autour d'un verre de l'amitié. Toute l'année 2016, l'association Nature Midi-Pyrénées, en tant que gestionnaire de la RNR, donnera rendez-vous dans différentes communes du territoire pour discuter, échanger, débattre, partager autour de la confluence Garonne-Ariège et sa Réserve.

< 13

La Réserve naturelle régionale affecte trois écovolontaires à sa surveillance

La RNR Confluence Garonne-Ariège reçoit trois personnes, deux en service civique* et une bénévole, afin de protéger la zone et d'informer les visiteurs.

Ils seront accompagnés par le conservateur de la Réserve naturelle régionale Confluence Garonne-Ariège, Mathieu Orth. Les « écovolontaires » seront présents et patrouilleront sur le périmètre de la Réserve (sites et sentiers). Ils sensibiliseront les usagers en les informant et en leur expliquant les enjeux de la Réserve, ses menaces, sa gestion, son règlement... Ils les informeront sur les risques potentiels en milieu



Jonathan Duprix, Delphine Perrot, Ghalia Alem-Raquin, les éco-gardes qui surveilleront la Réserve naturelle régionale à partir du mois de juin.

naturel (baignade, feu...) et assureront la médiation en cas de conflits d'usages. Ils assureront le suivi de la fréquentation du site (comptage de véhicules et d'usagers) et surveilleront les équipements (suivi, entretien et nettoyage, relais avec les services compétents). Enfin, les volontaires pourront

également organiser des événements (sorties nature, ciné-débat, points infos, fête de la Réserve) à destination de la population pour une meilleure appropriation de la Réserve.

*Le service civique s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans (30 ans pour les jeunes en situation de handicap). Il permet de s'engager sans condition de diplôme dans une mission d'intérêt général au sein d'une association, d'un établissement public ou d'une collectivité.

Extinction de l'éclairage public nocturne

UN TEST SUR DEUX QUARTIERS, LES DONNEURS DE SANG II ET LES RAMIERS DE GARONNE

À partir du 1^{er} juillet 2016 et pour une période de 6 mois, une expérimentation de l'extinction de l'éclairage public de nuit sera réalisée dans le quartier des Donneurs de Sang II et le quartier des Ramiers de Garonne.

Les horloges astronomiques installées permettent la commande automatique des lampadaires, qui resteront éteints du dimanche au jeudi, de minuit à 5 heures, et les vendredis et samedis soir, de 1 heure du matin à 5 heures. Outre une économie de près de 30 % des dépenses d'énergie (à Pinsaguel la facture annuelle d'électricité s'élève à 21150 euros dont 17700 pour l'éclairage public), l'extinction de l'éclairage public de nuit limite la pollution lumineuse

nocturne, supprime la lumière intrusive et contribue, de fait, au respect de la biodiversité.

UNE EXPÉRIENCE POSITIVE

Autour de nous, plusieurs communes ont expérimenté et adopté ces dispositions : Lacroix-Falgarde, Villeneuve-Tolosane, Plaisance-du-Touch, Tournefeuille et plus récemment Roquettes, Saubens et Fonsorbes. Sur le territoire français, près de 8 000 communes sont d'ores et déjà

passées à l'extinction.

Les expérimentations en cours tendent à prouver qu'il n'y a pas d'incidence sur l'augmentation d'accidents de la route ou de la criminalité.

L'Observatoire de la sécurité du ministère de l'Intérieur relève que 80 % des cambriolages ont lieu de jour et les études du ministère des Transports ne relèvent aucune corrélation entre l'éclairage des voiries et les accidents de la route.

Le test se poursuivra jusqu'au 31 décembre 2016, un bilan sera établi et la décision sera prise d'étendre ou non ce dispositif à l'ensemble de la commune.

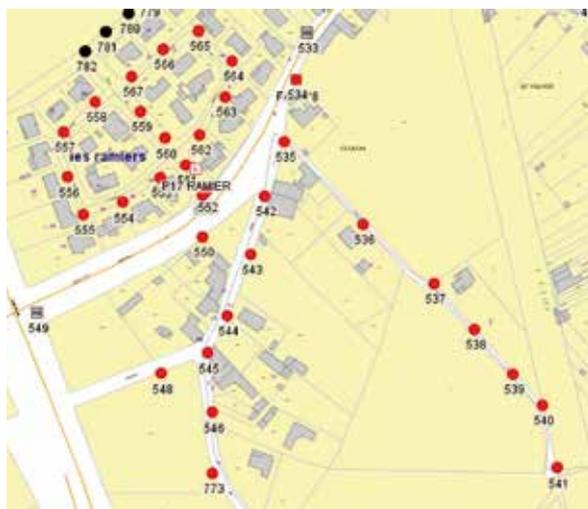
N'hésitez pas à manifester vos impressions auprès de la mairie : contact@mairie-pinsaguel.com

EMPLACEMENTS DES LAMPADAIRES CONCERNÉS PAR L'EXTINCTION

Quartier des Donneurs de Sang II
Rues des Lilas, des Acacias, des Genêts et passages adjacents.



Quartier des Ramiers de Garonne
Rues de l'Autan, de l'Ousse, de Coulon et chemin des Vignettes.



ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

- › Aaron HENRI
Né le 20 janvier 2016
- › Alwena JULIEN
Née le 12 février 2016
- › Samuel RIMLINGER
Né le 18 février 2016
- › Louise BERET
Née le 8 mars 2016
- › Martin SAUGEON
Né le 9 mars 2016
- › Emy NARDON AUDOUARD
Née le 16 mars 2016
- › Alice JOUGLEN
Née le 18 mars 2016
- › Antonin TRAVERT CABANIER
Né le 21 mars 2016
- › Ludivine SIMONNET
Née le 8 avril 2016
- › Sam DUVINAGE
Né le 10 avril 2016
- › Sacha MULLER
Né le 14 avril 2016
- › Emily DUCLOS
Née le 19 avril 2016

MARIAGE

- › Guillaume DENNEULIN et
Amélie DROGOUL
Le 19 décembre 2015

DÉCÈS

- › Adrien COUZINET
Décédé le 16 décembre 2015
- › Hubert FAGES
Décédé le 10 janvier 2016
- › François BRACQ
Décédé le 8 février 2016
- › Lucette OURGAUD
Décédée le 14 février 2016
- › Daniel CAMPAGNE
Décédé le 2 mars 2016
- › Otilia DA SILVA
Décédée le 15 mars 2016
- › Catherina DESCLERC
Décédée le 26 mars 2016
- › Anna Marie BUSARDO
Décédée le 28 mars 2016
- › Jacqueline PERREU
Décédée le 25 avril 2016

Permanence de Nathalie Trémolet, avocate

Le dernier vendredi du mois sur rendez-vous, de 14 heures à 17 heures. (Prendre contact avec l'accueil de la mairie de Pinsaguel au 05 61 76 29 88 pour réserver une date.)

Permanence de Christophe Borgel, député de Haute-Garonne

De 16 heures à 17 h 30 en mairie les mercredis 1^{er} juin et 6 juillet.

Nouveaux commerçants :

- Christophe DUMOUTIER
Style et Vision, 2, rue
d'Andorre. 06 07 95 46 68
- Sophie JULLIA
Courtier en assurances
15, rue du 19-Mars-1962.
06 29 55 64 02

Pour connaître la pharmacie de garde, appelez RÉSOGARDE au 3237

Ramassage des encombrants

- › mardi 6 septembre
- › mardi 22 novembre

Planning de la ludothèque

- Les vendredis suivants
de 9 h 45 à 11 h 15 :
- › Juin : 3, 10, 17 et 24
 - › Juillet : 8
 - › Septembre : 9, 15, 23 et 30
 - › Octobre : 7, 14, 21 et 28
 - › Novembre : 4, 18 et 25
 - › Décembre : 2, 9 et 16.

Planning de collecte des déchets végétaux

- › Les mercredis :
22 juin, 10 août,
7 et 21 septembre,
5 et 26 octobre,
23 novembre, 14 décembre
- Le gazon et les feuillages doivent être mis dans des sacs non fermés.

Ouverture d'une Halte Répît Alzheimer « La Parenthèse »

En partenariat avec les mairies de Saubens, du Vernet, de Pinsaguel et l'association France Alzheimer.

Cette association a pour but d'aider les accompagnants de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées et de promouvoir des actions en faveur des personnes concernées.
Des permanences ont lieu à Saubens, salle de l'espace Jeunes derrière la mairie :

- Les mardis de 14h30 à 17h30
- › 14 et 28 juin
 - › 5 juillet
 - › 23 et 30 août
 - › 6 et 20 septembre
 - › 4 et 18 octobre
 - › 8 et 22 novembre
 - › 6 et 13 décembre
- Renseignements : 06 71 91 15 23,
laparenthesesaubens@gmail.com

Les branches doivent être mises impérativement en fagots attachés. Longueur maximum : 1 m. Ne sont pas acceptés les troncs et les grosses branches. Le non-respect de ces consignes entraînera le non-ramassage des déchets. Conformément à l'article 84 du règlement sanitaire de la DDASS, nous vous informons que la destruction d'ordures ménagères et autres déchets à l'aide d'incinérateur est interdite ainsi que le brûlage à l'air libre.

JUIN

Samedi 11 juin 2016 à 10h30
Heure du conte. Enfants de 3 à 10 ans. Inscription : mediatheque@mairie-pinsaguel.com ou 05 61 76 88 68. Entrée libre
> Médiathèque Salou Casaïs

Samedi 11 juin à 18h
Spectacle de rue « Rictus », association Les Amis de la Confluence
> Place de la Mairie

Dimanche 12 juin à 14h30
Spectacle de fin d'année de l'Association Musique Plaisir
> Salle des Fêtes

Vendredi 17 juin à partir de 18h
Fête de la Musique: Spectacles Écoles et ALAE, et SIVU Musique Concerts « Busker et Keaton », musique irlandaise
> Écoles

Samedi 18 juin à 20h30 (gratuit)
Concert symphonique, Ensemble orchestral et Chœur de l'université de Toulouse dirigés par Louis Massot
> La Muscadelle

Vendredi 24 juin à 17h
Fête des écoles
> Écoles (ou salle de La Muscadelle en cas d'intempérie)

Samedi 25 juin
Tournoi de badminton de fin d'année. Association Volant Radieux Pinsaguelois
> La Muscadelle

Dimanche 26 juin à partir de 8h
Vide-greniers, organisé par le Club des Aînés
> La Muscadelle

Mercredi 29 à 20h30 et jeudi 30 juin à 18h30 (gratuit)
Spectacles du Conservatoire d'art dramatique de Montréal
> Patio de la mairie

JUILLET

Dimanche 10 juillet à partir de 9h
27° randonnée du Cyclo Club
> La Muscadelle

Mercredi 13 juillet à partir de 19h
(repas sur réservation à la mairie)
Apéritif et repas musical animé par Son Ramon Trio (Ambiance

INSCRIVEZ-VOUS À LA NEWSLETTER!

Soyez informés régulièrement des prochaines animations, travaux, ramassage des encombrants !
Inscrivez-vous à la newsletter à la mairie ou par e-mail : contact@mairie-pinsaguel.com en précisant nom, prénom et « Abonnement newsletter ».
Suivez Pinsaguel sur Facebook : www.facebook.com/mairie.pinsaguel

cubaine) suivis du feu d'artifice et d'une soirée DJ.
> Parvis de la Muscadelle

Jeudi 14 juillet à 11h
Commémoration du 14 juillet
> Monument aux morts

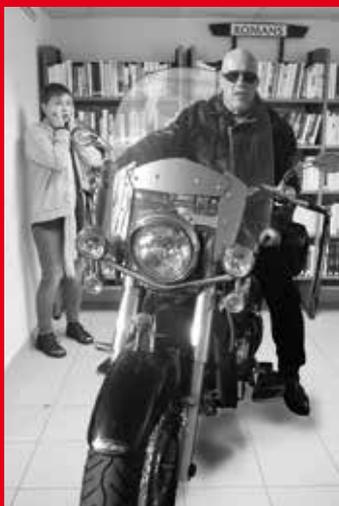
SEPTEMBRE

Dimanche 4 septembre
Forum des associations
> La Muscadelle

Samedi 24 septembre
Rendez-vous à 9h place de la Mairie : Nettoyons la nature
> Berges de la Garonne et de l'Ariège

EXPOSITION PHOTO « Ce que je rêverais d'être... »

La Médiathèque propose de participer à la conception d'une exposition photo, en partenariat avec l'association La Boîte à images de



Pinsaguel. Sur le modèle de l'exposition proposée en mars 2015 à la médiathèque, « Ce que je suis, ce que j'aimerais être... », un premier cliché vous présentera dans vos activités quotidiennes, puis un second cliché vous mettra en scène dans ce que vous rêveriez d'être.

Jeune retraité pinsaguelois, Alain a deux passions: la moto et la lecture. Mais dans ses rêves, il est... danseur de tango!

Tous les Pinsaguelois intéressés par ce projet – adultes, adolescents et enfants – sont invités à se faire connaître auprès des bibliothécaires. Vous pouvez participer seul(e) ou en couple ou même en famille. *Contactez Francine ou Manon, Médiathèque Salou Casaïs, 05 61 76 88 68.*

